



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lois de finances

Question écrite n° 20429

Texte de la question

M. Yves Nicolin souhaiterait interroger M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'entrée en vigueur souvent tardive des mesures fiscales votées par le Parlement. En effet, la commission des finances de l'Assemblée nationale indique dans un rapport que, sur 136 articles fiscaux votés à travers quatorze lois promulguées entre le 30 décembre 1991 et le 30 décembre 1997 trente-quatre, soit 25 %, n'ont pas encore fait l'objet d'un texte d'application. Ces résultats, même s'ils sont en légère amélioration ne sont satisfaisants ni pour les contribuables, qu'ils soient personnes physiques ou morales, ni pour l'Etat. Par ailleurs, il apparaît que même quand les textes ont fait l'objet de mesures d'application, ils sont souvent publiés dans des délais variant de deux mois à six ans pour certaines dispositions. Si l'inflation législative n'est pas étrangère à cette situation, il semble que l'administration ait également sa part de responsabilité dans ces retards et la commission des finances constate d'ailleurs certains « errements » de sa part, notamment quand elle publie un texte d'application au contenu sensiblement différent de la loi. Il lui demande les suites que le Gouvernement entend donner aux conclusions de ce rapport.

Texte de la réponse

Au 30 octobre 1998, seules treize dispositions fiscales sont en attente d'un texte d'application, ce qui représente moins de 10 % des 136 mesures examinées dans le rapport évoqué par l'auteur de la question. S'agissant en particulier de la loi de finances pour 1998, cinquante-cinq mesures sur soixante ont donné lieu à un texte d'application, soit « un taux de couverture » de près de 92 %. Cette situation doit être encore améliorée. Il convient néanmoins d'observer que le rapporteur général de la commission des finances a souligné, dans son rapport, que « les administrations fiscales, dans leurs instructions, commentent et appliquent précisément et loyalement les dispositions adoptées par le législateur ».

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20429

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5639

Réponse publiée le : 11 janvier 1999, page 205